Sainte-Sophie

Communiqué

COMPTEURS D'EAU : UNE EXCELLENTE NOUVELLE POUR LES CITOYENS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU MUNICIPAL

Sainte-Sophie, le 21 avril 2026 — La Municipalité souhaite informer les citoyens d'un changement important concernant le projet d'installation des compteurs d'eau pour les immeubles desservis par les réseaux d'aqueducs municipaux du domaine Pineault et du secteur du village.

Contrairement à ce qui avait été envisagé initialement, les frais liés à l'achat et à l'installation des compteurs d'eau seront entièrement couverts par une subvention gouvernementale dans le cadre du programme TECQ (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028), financé par les gouvernements du Québec et du Canada.

Jusqu'à tout récemment, selon le premier guide du programme, les compteurs d'eau n'étaient pas admissibles à ce type de financement. Toutefois, des modifications du gouvernement apportées au programme au début de l'année 2026 ont permis d'ajouter ces équipements à la liste des dépenses admissibles.

Les dépenses admissibles couvrent :

- l'achat des compteurs d'eau ;
- leur installation ;
- ainsi que les frais liés aux réparations nécessaires à leur mise en place.

Sont exclus :

- les commerces[1] ;
- les industries ;
- les institutions ;

Pourquoi installer des compteurs d'eau?

[1] Les commerces dont la part non résidentielle dépasse 15 %, selon le rôle d'évaluation foncière.

L'installation de compteurs d'eau s'inscrit dans une orientation claire des gouvernements visant à faire de la consommation responsable de l'eau potable une priorité. La municipalité se conforme à cette directive.

Ces appareils permettent de mieux comprendre et suivre la consommation d'eau potable, de détecter plus rapidement les fuites et de favoriser une utilisation plus efficace. À long terme, cela contribue à réduire le gaspillage, à préserver nos réserves d'eau et à limiter les coûts liés au traitement et à la distribution.

L'application mobile *Eye On Water* permettra aux propriétaires de suivre facilement et en temps réel leur consommation d'eau, favorisant ainsi une meilleure gestion au quotidien.

Le maire, **Guy Lamothe**, se dit très heureux de cette annonce :

« C'est une excellente nouvelle pour notre communauté. Nous attendions la confirmation officielle avant de pouvoir en informer la population, et nous sommes très heureux de pouvoir enfin partager cette annonce aujourd'hui. Cette subvention soutient concrètement nos citoyens et nous permet de poursuivre l'amélioration de nos infrastructures sans alourdir leur fardeau financier. Je tiens également à remercier tous les citoyens qui collaborent avec nous depuis le début. »

À ce jour, 75 % des appareils ont été installés et les travaux se poursuivent selon l'échéancier établi. La Municipalité rappelle aux personnes concernées leur obligation de se conformer en prenant rendez-vous afin de procéder à l'installation du compteur d'eau, si ce n'est déjà fait. Aucune exemption ne sera accordée. À défaut de respect des délais prescrits, des mesures seront prises conformément à la réglementation en vigueur. Pour de plus amples détails visitez stesophie.ca.

– 30 –

Source : Service des communications
450 438-7784, poste 5217
jfontaine@stesophie.ca
stesophie.ca